

DELIBERATION N° 10-B-008

**ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL
AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION**

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°2 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 26 Novembre 2010, relatif à l'élection du Président de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

ARTICLE 1 : Est élu Président de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification :

- Monsieur Emmanuel CAU

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE,
SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

Hervé POHER

Olivier THIBAUT

DELIBERATION N° 10-B-009

AVIS DU COMITE DE BASSIN SUR LE SAGE SAMBRE

- Vu le Code de l'Environnement et ses articles L 212-3 à L 212-7,
- Vu le Code de l'Environnement et ses articles R 212-26 à R 212-48,
- Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) et notamment son décret d'application sur les SAGE,
- Vu le décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,
- Vu le règlement intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu l'avis favorable de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification du 29 octobre 2010 sur le SAGE Sambre,
- Vu le rapport présenté au point n°3 de l'ordre du jour **du Comité de Bassin Artois-Picardie du 26 Novembre 2010,**

Le Comité de Bassin Artois-Picardie,

Emet un avis favorable à l'unanimité sur le document final du SAGE SAMBRE présenté par le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE SAMBRE.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE,
SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN**

Hervé POHER

Olivier THIBAUT